

Là est le point sur lequel l'honorable député de Durham-Ouest et moi ne sommes pas d'accord. J'ai dit qu'il s'était fait une majorité de vingt-cinq avec l'appât du fonds des chemins de fer; mais il a nié, et a admis une majorité de neuf.

M. BLAKE: Dix-neuf.

M. McCALLUM: Je vous laisse à vous entendre avec M. Mowat sur ce détail. M. Mowat a ajouté:

Mais cette majorité devint bientôt une majorité sage sous sa direction, et le résultat fut un gouvernement fort, auquel nous avons succédé.

Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce que cela ne signifie pas que la majorité a passé du côté où se trouvaient les gras pâturages? Voilà la manière dont le soi-disant parti réformiste, dans la province d'Ontario, a pu contrôler pendant quelque temps la province d'Ontario. Mais ceci n'a rien de neuf pour ces honorables messieurs. De 1867 à 1872, pendant qu'ils siégeaient à gauche, ils ont prêché la pureté; mais quand ils se sont trouvés à droite, ils ont pratiqué la corruption dans plusieurs des branches du service public, et les électeurs de ce pays le savent. Ils avaient l'habitude de crier que le parti conservateur de ce pays était corrompu, mais quand les grits se présentèrent devant les électeurs en 1876, ils furent chassés du pouvoir.

Si nous considérons la question maintenant soumise à la Chambre, nous verrons que le député de Toronto-Ouest s'est imposé de durs sacrifices au moyen de cette entreprise, dans les intérêts de laquelle il a travaillé pendant deux années; il a aussi dépensé de l'argent, et qu'en a-t-il retiré? Il a eu \$380,000 de l'ancien capital-actions, sur lequel 10 pour 100 ont été payés. Peut-on dire que le premier capital-actions souscrit d'un chemin de fer quelconque, en ce pays, à l'exception du chemin de fer Canadien du Pacifique, vaut aujourd'hui 2 centins dans la \$1? Je n'en connais aucun, si ce n'est le chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le député de Toronto-Ouest (M. Beaty) a passé deux années à voyager en Angleterre et aux États-Unis dans le but de favoriser ce projet jusqu'à un certain point; et dans ces voyages, il a fait des dépenses.

Les honorables messieurs disent qu'il ne devrait pas avoir une heure de délai, mais que nous devrions arrêter son projet immédiatement. Mais pourquoi cette précipitation? N'avons-nous pas la parole du gouvernement que s'il ne commence pas les travaux au mois de juin, une autre compagnie sera chargée pour construire le chemin? Ne devrions-nous pas lui donner l'occasion de se reprendre, maintenant qu'il semble très probable qu'une compagnie, organisée par ses soins, va construire le chemin? Je ne parlerai des intérêts en jeu dans cette affaire, simplement parce qu'il arrive qu'il y a une divergence d'opinion entre le député de Toronto-Ouest (M. Beaty) et le député de King (M. Woodworth). Qu'ils règlent leurs difficultés ensemble. Je n'ai rien à y voir. Ce dont je m'occupe, c'est de la construction de ce chemin de fer, et j'ai l'intention de voter, dans l'intérêt du pays, de la manière que je crois la plus propre à en assurer la construction.

Les honorables messieurs de l'autre côté de la Chambre élèvent aujourd'hui au sujet de l'indépendance du parlement et de la pureté des élections, le même cri qu'ils poussaient autrefois lorsqu'ils étaient dans l'opposition, mais ils ont montré ce qu'ils étaient et font encore la même besogne. Les électeurs du pays savent ce qu'ils ont fait et ce que nous pouvons attendre d'eux aujourd'hui; ils n'ont pas plus confiance en eux aujourd'hui qu'ils en avaient autrefois, car ces honorables messieurs ont été pesés par le peuple et trouvés trop légers.

Je me rappelle que les honorables messieurs de l'autre côté de la Chambre, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les années passées, disaient qu'ils ne parcouraient pas les corridors avec des entrepreneurs et des aspirants entrepreneurs, mais que le très honorable premier ministre, alors député

de Kingston, gardait les entrepreneurs dans les corridors. Il ne les a pas fait entrer dans la Chambre et n'a pas mis un entrepreneur sur le fauteuil du Sénat, comme l'ont fait les honorables messieurs de la gauche. C'est la différence qui existe entre les deux partis.

M. CAMERON (Huron): Comme la question est importante et que l'heure est avancée, je proposerai l'ajournement du débat.

M. MITCHELL: Avant que le débat ne soit ajourné, je désire faire quelques remarques relativement à une question personnelle, remarques que l'Orateur suppléant m'a empêché de faire il y a quelques minutes. Si j'ai bien compris le ministre de l'intérieur, il s'est écarté de la question pour m'attaquer personnellement, en disant que je m'étais servi de ma position—et que je m'en étais vanté en cette Chambre—pour me venger de l'administration de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc. Quelles qu'aient été mes raisons, c'est une question qui me regarde et non l'honorable monsieur qui a fait cette allusion à mon sujet. Je ne me suis jamais vanté en cette Chambre d'avoir fait ce que prétend l'honorable monsieur. Il est vrai qu'en une certaine circonstance, au comité des chemins de fer, ce monsieur, aidé de quelques autres qui n'étaient que trop disposés à lui prêter main-forte—c'étaient des amis du Grand-Tronc et je les accusais alors d'être partisans du Grand-Tronc—il est vrai, dis-je, que ce monsieur chercha à faire croire que les raisons qui me portaient à attaquer le Grand-Tronc étaient d'un caractère personnel.

M. POPE: Écoutez! écoutez!

M. MITCHELL: L'honorable ministre dit écoutez, écoutez.

M. POPE: Vous l'avez dit vingt fois vous-même.

M. MITCHELL: Je dirai aussi à cet honorable ministre de rester tranquille à mon sujet. Quelles qu'aient été mes raisons, cela me regarde. Je n'ai jamais nié et je ne nie pas maintenant avoir été traité par l'administrateur général du Grand-Tronc d'une façon injuste et malhonnête; je n'ai jamais nié, non plus, lui avoir dit qu'il m'en donnerait satisfaction. J'en ai eu satisfaction de plusieurs manières, mais je n'ai jamais dit dans la Chambre que je me servais de ma position pour me venger de lui. Ce que j'ai fait en dehors de cette Chambre, je ne suis pas obligé d'en rendre compte ni à cette Chambre, ni au ministre de l'intérieur, ni au ministre des chemins de fer; et le ministre de l'intérieur n'avait pas le droit de m'attaquer comme il l'a fait.

M. POPE: Oui.

M. MITCHELL: Je dis qu'il ne l'avait pas.

M. L'ORATEUR: Je vous rappelle aux règlements.

M. MITCHELL: Je connais des gens qui ne disent pas toujours la vérité.

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

M. MITCHELL: Il n'appartient pas, je pense, au ministre de l'intérieur de m'attaquer au sujet de la conduite que j'ai tenue envers le Grand-Tronc. S'il désirait trouver les raisons qui me portaient à attaquer le Grand-Tronc, il pouvait les trouver très facilement. Quand l'administrateur général du Grand-Tronc écrivit une lettre à ce gouvernement, il y a trois ans, menaçant le gouvernement du jour, menaçant le gouvernement du Canada, menaçant tout le Canada que, s'ils osaient adopter une certaine législation, alors soumise à l'étude de la Chambre, cette compagnie se vengerait. Est-ce que le brave ministre de l'intérieur, qui est toujours si disposé à étaler son éloquence, est alors venu au secours du gouvernement dont il a l'honneur d'être membre? Est-ce que cet honorable monsieur est venu défendre le pays contre les attaques de l'administrateur général du Grand-Tronc? Non, mais je dirai ceci: c'est que ce journal, que l'on prétend